

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 13–15 février 2012

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 10 de l'ordre du
jour

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT APPROUVÉS PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2011 — CAP-VERT 200283

Renforcement des capacités et appui au programme national d'alimentation scolaire

Durée du projet	2 ans (juillet 2011–juin 2013)
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	Sans objet
Coût (dollars É.-U.)	
Coût total pour le PAM	1 977 767

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2012/10-A/2
9 janvier 2012
ORIGINAL: ANGLAIS

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODD*: M. T. Yanga tél.: 066513-2792

Attachée de liaison principale, Mme N. Hegazy tél.: 066513-3189
ODD:

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)

RESUME

1. En septembre 2010, le Gouvernement du Cap-Vert a pris la responsabilité du financement et de la gestion du programme d'alimentation scolaire, que le PAM appuyait depuis 30 ans; ce programme est ainsi devenu le premier à être pris en main par des instances nationales en Afrique de l'Ouest. En place au Cap-Vert depuis 1979, le programme d'alimentation scolaire concerne actuellement l'ensemble des écoles primaires et des écoles maternelles publiques. Il contribue dans une large mesure au taux de scolarisation élevé enregistré dans le primaire (il serait de 92 pour cent pour l'année scolaire 2007/08), appuie la sécurité alimentaire et la nutrition des élèves et permet aux familles les plus vulnérables de bénéficier d'une protection sociale.
2. Le développement économique et la bonne gouvernance du Cap-Vert ont créé des conditions propices à la pérennisation du programme, qui fait partie des interventions essentielles relevant du plan national pour l'éducation. Le contexte économique et financier mondial actuel ainsi que le renchérissement des prix des denrées alimentaires et du pétrole à l'échelle internationale représentent cependant un risque à long terme qui pourrait nuire à la viabilité et à l'efficacité du programme national d'alimentation scolaire. Conscient des risques encourus et convaincu de la nécessité de préserver un programme ayant fait la preuve de son efficacité, le Gouvernement cap-verdien a demandé au bureau conjoint chargé de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies", à Praia, de fournir un appui technique dans des domaines spécifiques, en vue de consolider et de renforcer les gains obtenus s'agissant d'assurer la continuité du programme.
3. Par l'intermédiaire du bureau conjoint des Nations Unies, le PAM a été invité à continuer de fournir une aide au Cap-Vert en matière de renforcement des capacités. Dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies, d'une durée de quatre ans, le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance s'emploient à aider le Gouvernement à administrer le nouveau programme national d'alimentation scolaire pendant la phase de transition. Les objectifs du programme conjoint sont les suivants:
 - i) contribuer à garantir l'accès des élèves du primaire à un assortiment alimentaire équilibré, en mettant en place un programme de repas scolaires efficient et d'un bon rapport coût-efficacité;
 - ii) recenser et promouvoir les possibilités de diversifier les repas scolaires au moyen de produits locaux et de créer des débouchés économiques pour les producteurs locaux;
 - iii) améliorer les connaissances et les aptitudes des élèves du primaire en matière de production alimentaire et de questions touchant l'environnement, en utilisant et en développant les potagers scolaires;
 - iv) renforcer les connaissances et les aptitudes des élèves et du personnel en matière de nutrition et d'hygiène alimentaire, en intégrant la nutrition dans les programmes scolaires.

4. Le présent projet de développement a pour objet de permettre au PAM de fournir l'appui voulu pour atteindre ces objectifs et de partager l'expérience acquise dans le cadre du transfert des responsabilités liées au programme d'alimentation scolaire avec les autres bureaux de pays de la région. Le PAM sera responsable de l'objectif i) et participera dans une moindre mesure aux travaux menés en vue de réaliser l'objectif ii).
5. Ce projet, qui a pour but de contribuer à la réalisation de l'Objectif stratégique 5¹ énoncé dans le Plan stratégique du PAM, est conforme aux objectifs du Millénaire pour le développement 2 et 3².

¹ Objectif stratégique 5: renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux.

² Objectifs du Millénaire pour le développement: 2 – Assurer l'éducation primaire pour tous; 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.